

**ATTESTATION  
D'ASSURANCE**

Nous soussignés, **VERSPIEREN**, agissant en qualité de Courtier en Assurances, 1 avenue François Mitterrand 59290 Wasquehal, certifions que la Société :

Nom : MODULFROID

Adresse : 1 rue Lenôtre – 95190 GOUSSAINVILLE

est titulaire par notre intermédiaire auprès de la Compagnie d'Assurances :

Nom : AXA FRANCE

Adresse : 313 Terrasse de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX

d'une police d'assurance RESPONSABILITE CIVILE n° 7449498504

**Les activités garanties :**

→ Toutes ventes, opérations, prestations, tous services et travaux, concernant directement ou indirectement la production, la fabrication, la mise sur le marché, la commercialisation, la distribution, la diffusion, la location de conteneurs frigorifiques, installation et mise en service, opérations de maintenance de ces modules, vente de ces modules, stockage sur le site de tiers

Y compris la propriété de biens affectés ou non aux activités ci-dessus.

**Les principales sommes assurées** de cette police sont les suivantes :

**\* RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON OU RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :**

- Tous dommages confondus : .....	:	<b>9.000.000 €</b> par sinistre
. dont faute inexcusable : .....	:	<b>2.000.000 €</b> par sinistre et année d'assurance
. dont dommages matériels et immatériels : .....	:	<b>3.000.000 €</b> par sinistre
. dont immatériels non consécutifs : .....	:	<b>500.000 €</b> par sinistre et année d'assurance
.....	:	
. dont biens confiés : .....	:	<b>100.000 €</b> par sinistre

**\* RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON OU TRAVAUX :**

- Tous dommages confondus : .....	:	<b>3.000.000 €</b> par sinistre et année d'assurance
. dont immatériels non consécutifs : .....	:	<b>1.500.000 €</b> par sinistre et année d'assurance

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence du contrat d'assurance à la date figurant ci-dessous et sous réserve du paiement des primes échues ou à échoir. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions du contrat.

